

Paris, le 26 février 2010

Le président

Alerte sur la situation du réseau des Caf

Monsieur le ministre,

Au nom du Conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales, je souhaite vous interpeller solennellement sur la situation critique du réseau des Caf.

Vous avez été destinataire de lettres ou de motions votées par les Conseils d'administration de nombreuses Caf, exprimant leur profonde inquiétude par rapport à l'évolution du fonctionnement de la branche Famille de la Sécurité sociale tout au long de l'année dernière.

En effet, depuis juillet 2009, la demande sociale explose, consécutivement à la grave crise économique que traverse notre pays.

Par voie de conséquence, et eu égard à la mise en œuvre du Rsa à cette date, la situation des caisses semble s'aggraver dangereusement et à très vive allure en ce début d'année 2010.

Je vous rappelle les multiples mesures conservatoires que beaucoup de caisses sont dans l'obligation de prendre (réduction de l'offre de service en accueils physique et téléphonique, heures supplémentaires, rachat de Rtt, multiplication des Cdd) afin d'assurer, autant que faire se peut, la continuité de leur mission de service public. Ces dispositions à l'ampleur inédite n'ont pas permis de rétablir durablement un équilibre qui demeure très fragile.

Quant au respect des délais de traitement des dossiers, il est clair qu'à ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'honorer nos engagements en matière de qualité de service, prévus dans la Convention d'objectifs et de gestion 2009-2012.



32 avenue de la Sibelle
75685 Paris cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Nous n'hésitons pas à affirmer qu'en l'état actuel, l'ensemble de l'Institution est proche de l'implosion

Alors que le respect du socle de notre mission de service se trouve sévèrement menacé, il nous semble impératif de parvenir, d'abord et avant tout, au rétablissement de cette situation.

Dans cette perspective, vous comprendrez, Monsieur le ministre, que les nouvelles charges annoncées comme susceptibles d'être confiées à la Branche à partir de 2010 :

- trimestrialisation du traitement des ressources des bénéficiaires de l'Aah ;
- mise en place de Commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions (Ccapex) ;
- mise en œuvre du Rsa Jeunes ;
- extension du Rsa dans les Dom ;
- prise en charge du dispositif Cmu-C,

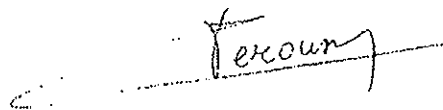
ne recueillent actuellement pas notre agrément et nous incitent à une extrême prudence avant d'envisager leur prise en charge par les Caf.

C'est pourquoi nous faisons appel à votre sens du réalisme et à votre pragmatisme par rapport à une institution qui a joué et joue encore pleinement son rôle d'amortisseur social dans ce contexte de crise économique sans précédent, institution qu'il convient de conforter dans les plus brefs délais.

Aussi, nous vous demandons instamment la mise en œuvre de la clause de revoyure prévue à l'article 35 de la Cog 2009-2012, prévoyant la révision des moyens alloués à la branche Famille, en rééquilibre des charges réelles constatées.

Je sais votre attachement à la qualité de service et à la solidarité qui anime le réseau des Caf et je ne doute pas de l'intérêt que vous porterez à cette situation aujourd'hui alarmante et à nos propositions d'y remédier.

Je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Jean-Louis Deroussen

Copie à Madame Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité